



Jeudi 22 juin 2017

Le statut national du Personnel des Industries Électriques et Gazières a 71 ans ce 22 juin 2017

Halte à la démagogie à son sujet !

Cet anniversaire aurait pu être bien différent si l'intersyndicale (CGT, CFE-CGC, FO et UNSA) ne s'était pas unie contre une nouvelle attaque des employeurs de la branche des IEG.

En effet, ces derniers ont voulu glisser sournoisement dans la loi d'habilitation, qui vise à permettre de détricoter le Code du travail par ordonnance, une mesure leur permettant de transformer le statut et le corpus réglementaire des IEG en convention collective.

La loi de nationalisation de l'électricité et du gaz, tout comme le statut, sont issus de la réflexion et de l'imagination des hommes et des femmes qui ont relevé la France au sortir de la seconde guerre mondiale en 1946.

Dans ce contexte de reconstruction, l'organisation de ces secteurs stratégiques n'était plus adaptée. Nommé ministre de la Production industrielle dans le gouvernement dirigé par Charles de Gaulle, Marcel Paul convainc que la nationalisation est nécessaire.

Le pays est alors doté d'infrastructures modernes, l'économie est relancée et de nouveaux droits sociaux pour les salariés voient le jour tel le statut national du Personnel des Industries Électriques et Gazières.

Notre statut a régulièrement évolué depuis 1946. Encore récemment, le Gouvernement a accepté sa révision sur le financement des activités sociales. Il s'agit donc bien d'un texte adapté à son époque. Il faut donc en finir avec les faux procès d'immobilisme.

Les employeurs dénoncent le statut comme un frein à l'adaptation des entreprises. Or, l'histoire nous démontre clairement le contraire : le statut n'a pas empêché le déploiement d'un programme nucléaire ambitieux, l'ouverture du capital de plusieurs entreprises, les créations des filiales de transport et de distribution ou le déploiement des compteurs communicants. Qui s'appuie réellement sur un dogme ? Les organisations syndicales ou les employeurs ?



Avec l'appui des salariés, les fédérations syndicales unies ont pu maintenir un haut niveau social malgré les privatisations et l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité et gaz.

Aujourd'hui, les organisations patronales des IEG, sans qu'aucune feuille de route n'ait été dictée par le Premier ministre, ont ambitionné la mise à mort du statut. Ils ont été contraints de faire marche arrière face à la détermination de l'intersyndicale (CGT, CFE-CGC, FO et UNSA) et à la crainte d'un soulèvement des salariés.

L'Intersyndicale constate et regrette le choix de la CFDT et de la CFTC de ne plus partager entre autres nos valeurs statutaires. Elle déplore les dangers que cela fait peser sur les salariés de la branche.

L'intersyndicale (CGT, CFE-CGC, FO et UNSA) attire l'attention des salariés sur cette offensive qui peut en laisser présager d'autres dans les mois ou années à venir. Il nous faut être vigilants et prêts à résister pour préserver les avantages durement acquis, toutefois sans refuser de les faire évoluer quand c'est nécessaire et utile.

Le statut des IEG et son corpus réglementaire ne sont pas ringards et nos garanties collectives ne sont pas passéistes, elles sont modernes, de haut niveau et en rien exorbitantes par rapport à ce qui existe dans d'autres branches professionnelles.

Le statut des IEG est bien un vecteur innovant portant le contrat de travail des Électriciens et Gaziers de la Branche des IEG.

L'intersyndicale CGT, CFE-CGC, FO et UNSA a décidé de continuer à mener une démarche qui tend à l'améliorer et non le vider de son sens et ses prérogatives.

La résistance est de rigueur parce qu'à tout moment les choses peuvent évoluer surtout si les employeurs trouvent des partenaires du dialogue social prêts à vendre les valeurs d'un service public de l'électricité et du gaz qui a fait ses preuves depuis 1946.

Il n'y a pas de secret, l'unité des salariés est la seule recette des conquies sociaux, alors croyons en notre force collective, pour que viennent les jours heureux !!!

Bon anniversaire et longue vie à notre Statut national... !!